



**DEMANDE DE RECONDUCTION DES AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES
DANS UN CYCLE DE FORMATION OU EN CAS DE REDOUBLEMENT
SESSION 2020**

**Date limite de dépôt des dossiers : le 1^{er} octobre 2019 (candidats
scolarisés en première des baccalauréats général et technologique)
OU avant le 18 octobre 2019 (autres candidats)**

EXAMEN PREPARE

Cocher la/les case(s) appropriée(s) et préciser les informations demandées :

- BEP CAP MC BP (brevet professionnel)
 baccalauréat professionnel BTS (brevet de technicien supérieur)
 épreuves de première du baccalauréat général épreuves de première du baccalauréat technologique
 épreuves terminales du baccalauréat général épreuves terminales du baccalauréat technologique

Série ou spécialité (attention à bien préciser) :

changement d'établissement entre la session 2019 et la session 2020 → nouvel établissement :

DECLARATION DU CANDIDAT

Je soussigné(e) : madame monsieur

NOM D'USAGE : NOM DE FAMILLE :

Prénom(s)

Date de naissance : Lieu de naissance

Adresse :

Téléphone :

déclare avoir obtenu des aménagements d'épreuves pour l'examen suivant de la session 2019 :

et demande la reconduction des aménagements d'épreuves **sous réserve que le règlement de l'examen ne prévoit pas de nouvelle disposition.**

Fait à, le

Signature du candidat et/ou de son représentant légal (obligatoire pour les candidats mineurs)

Visa de l'établissement (obligatoire)

Le chef d'établissement

(Nom, prénom, signature et cachet de l'établissement)

PIECE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CETTE DEMANDE :
Une copie de la notification des aménagements d'épreuves de la session précédente

Demande à renvoyer au : **RECTORAT DE POITIERS – DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS**
22 Rue Guillaume VII Le Troubadour – CS 40625 – 86022 POITIERS CEDEX